



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

M. SANTOS présente la pétition de S. J. Thomas, S. Turbovsky, D. Fredette et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

M. MALOWAY présente la pétition de K. Bagnall, P. Sangalang, J. Guevara et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

M. DEWAR présente la pétition de M. Arnott, K. Pickell, L. Brezowski et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

M<sup>me</sup> MIHYCHUK présente la pétition de A. Gajerski-Cauley, J. Radimer, C. H. Coltart et autres personnes demandant au premier ministre de permettre aux collectivités de tenir des référendums sur les appareils de loterie vidéo, de réduire les frais de publicité des jeux d'argent et d'accroître le financement du traitement des joueurs à problème.

M. MARTINDALE présente la pétition de R. A. Cuthbert, L. Chambers et K. Craig demandant au premier ministre de permettre aux collectivités de tenir des référendums sur les appareils de loterie vidéo, de réduire les frais de publicité des jeux d'argent et d'accroître le financement du traitement des joueurs à problème.

M. LAMOUREUX présente la pétition de H. Klassen, E. Cordova, R. Qunit et autres personnes demandant au ministre de la Justice de créer un comité de contrôle judiciaire indépendant qui ferait des recommandations à l'Assemblée législative pour améliorer l'efficacité des services que le système judiciaire offre à la population du Manitoba.

---

Est lue et reçue la pétition que M. LAMOUREUX a présentée au nom de W. Summers, R. A. Santos, L. C. Marcaida et autres personnes demandant au ministre de la Justice de créer un comité de contrôle judiciaire indépendant qui ferait des recommandations à l'Assemblée législative pour améliorer l'efficacité des services que le système judiciaire offre à la population du Manitoba.

Est lue et reçue la pétition que M. JENNISSEN a présentée au nom de D. Frederick, E. Batke, D. Farly et autres personnes demandant au premier ministre de permettre aux collectivités de tenir des référendums sur les appareils de loterie vidéo, de réduire les frais de publicité des jeux d'argent et d'accroître le financement du traitement des joueurs à problème.

Est lue et reçue la pétition que M<sup>me</sup> MIHYCHUK a présentée au nom de E. Butler, G. Duncan, N. Duncan et autres personnes demandant au premier ministre de permettre aux collectivités de tenir des référendums sur les appareils de loterie vidéo, de réduire les frais de publicité des jeux d'argent et d'accroître le financement du traitement des joueurs à problème.

Est lue et reçue la pétition que M. MARTINDALE a présentée au nom de M. Jenkins, G. Booth, H. Massey et autres personnes demandant au premier ministre de permettre aux collectivités de tenir des référendums sur les appareils de loterie vidéo, de réduire les frais de publicité des jeux d'argent et d'accroître le financement du traitement des joueurs à problème.

---

M. LAURENDEAU, *président du Comité des subsides*, fait rapport des travaux accomplis le 22 juin 1998. Le rapport est reçu, et le Comité obtient la permission de siéger de nouveau.

---

Avec le consentement de l'Assemblée, M. PENNER, *président du Comité permanent des modifications législatives*, présente le quatrième rapport du Comité, que voici :

Le Comité s'est réuni le jeudi 18 juin 1998, à 10 heures, et le lundi 22 juin 1998, à 10 heures et à 15 heures, dans la salle 255 du palais législatif, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Au cours de la réunion du 18 juin 1998, le Comité a entendu les exposés des personnes mentionnées ci-après sur les projets de loi suivants :

(N<sup>o</sup> 28) – *Code des normes d'emploi et modifications corrélatives/The Employment Standards Code and Consequential Amendments*

Candace Bishoff

Chambre de commerce de Winnipeg

(N<sup>o</sup> 32) – *Loi modifiant la Loi sur les municipalités et modifications corrélatives/The Municipal Amendment and Consequential Amendments Act*

John Nicol

Union des municipalités du Manitoba

David M. Sanders

Colliers Pratt McGarry

(N<sup>o</sup> 33) – *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation municipale et modifications corrélatives/The Municipal Assessment Amendment and Consequential Amendments Act*

John Angus, conseiller

Comité permanent sur les questions fiscales, ville de Winnipeg

David M. Sanders

Colliers Pratt McGarry

(N<sup>o</sup> 38) – *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire et modifications corrélatives/The Planning Amendment and Consequential Amendments Act*

Stewart Briese

Union des municipalités du Manitoba

Valinda Morris

Conseil provincial des femmes du Manitoba





Le Comité a examiné les projets de loi indiqués ci-après et a convenu d'en faire rapport sans amendement.

- (N° 8) – *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*
- (N° 39) – *Loi n° 2 modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act (2)*
- (N° 45) – *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*
- (N° 54) – *Loi sur les ingénieurs et les géoscientifiques et modifications corrélatives/The Engineering and Geoscientific Professions and Consequential Amendments Act*
- (N° 300) – *Loi modifiant la Loi constituant la Fondation de l'Université de Brandon/The Brandon University Foundation Incorporation Amendment Act*
- (N° 301) – *Loi modifiant la Loi constituant la Fondation de l'Hôpital général de Dauphin/An Act to Amend an Act to Incorporate the Dauphin General Hospital Foundation*
- (N° 302) – *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le « St. Paul's College »/The St. Paul's College Incorporation Amendment Act*
- (N° 303) – *Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The Brandon Area Foundation »/The Brandon Area Foundation Incorporation Amendment Act*

Le Comité a également examiné le projet de loi n° 10 – *Loi modifiant la Loi sur la taxe minière/The Mining Tax Amendment Act* – et a convenu, à la majorité, d'en faire rapport avec l'amendement suivant :

#### **MOTION**

Il est proposé que l'alinéa 44(3)a.1), énoncé au paragraphe 2(1) du projet de loi, soit remplacé par ce qui suit :

- a.1) lorsque le solde de la Caisse de soutien aux localités minières est de plus de 10 000 000 \$, ordonner que la totalité ou une partie du montant en sus du seuil de 10 000 000 \$ soit utilisée pour faciliter les projets d'exploration qui favorisent le bien-être et l'emploi de personnes résidant dans les localités minières;

Le Comité a également examiné le projet de loi n° 26 – *Loi modifiant la Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba/The Teachers' Society Amendment Act* – et a convenu d'en faire rapport avec l'amendement suivant :

**MOTION**

Il est proposé que les paragraphes 17(3) et (4), énoncés à l'article 9 du projet de loi, soient amendés par substitution, à « (2)a) à c) », de « (2)a) et b) ».

Le Comité a également examiné le projet de loi n° 28 – *Code des normes d'emploi et modifications corrélatives/The Employment Standards Code and Consequential Amendments* – et a convenu d'en faire rapport avec les amendements suivants :

**MOTION**

Il est proposé que le paragraphe 1(1) soit amendé par suppression de la définition de « jour ouvrable ».

**MOTION**

Il est proposé que l'article 32 soit amendé par suppression de « de l'industrie » dans le titre et dans le passage introductif.

**MOTION**

Il est proposé que l'alinéa 62m) soit amendé par suppression de « l'industrie de ».

**MOTION**

Il est proposé que l'alinéa 67(2)j) soit amendé par suppression de « l'industrie de ».

**MOTION**

Il est proposé que le paragraphe 144(1) du projet de loi soit amendé par suppression des alinéas ll) et mm).

Le Comité a également examiné le projet de loi n° 32 – *Loi modifiant la Loi sur les municipalités et modifications corrélatives/The Municipal Amendment and Consequential Amendments Act* – et a convenu d'en faire rapport avec l'amendement suivant :

**MOTION**

Il est proposé d'ajouter, après l'article 39 du projet de loi, ce qui suit :

39.1 Le paragraphe 431(3) est modifié par suppression de « tant que le mandat pour lequel ils ont été élus n'est pas terminé ou ».

Le Comité a également examiné le projet de loi n° 33 – *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation municipale et modifications corrélatives/The Municipal Assessment Amendment and Consequential Amendments Act* – et a convenu d'en faire rapport avec l'amendement suivant :

**MOTION**

Il est proposé que l'article 6 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

6(1) Le paragraphe 14(1) est modifié par substitution, au passage qui suit « modifier le rôle d'évaluation », de « annuel qui a été dressé avant celui qui est prévu à l'article 9 ».

6(2) Le paragraphe 14(2) est modifié par substitution, au passage qui suit « pour que soit », de « corrigé le dernier rôle d'évaluation révisé, au sens de l'article 205 de la Loi sur la Ville de Winnipeg ».

Le Comité a également examiné le projet de loi n° 38 – *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire et modifications corrélatives/The Planning Amendment and Consequential Amendments Act* – et a convenu d'en faire rapport avec les amendements suivants :

**MOTION**

Il est proposé que l'alinéa 43(1)b), énoncé à l'article 33 du projet de loi, soit amendé par substitution, à « signifie », de « il l'adopte en deuxième lecture et signifie ».

**MOTION**

Il est proposé que le paragraphe 14(1), énoncé à l'article 72 du projet de loi, soit amendé par substitution, à « d'une autorisation accordée en vertu de l'article 28, 42, 53 ou 55 de la *Loi sur l'aménagement du territoire* », de « à moins qu'un avis soit affiché temporairement en vertu du paragraphe 28(3), 42(3), 53(3) ou 55(5) de la *Loi sur l'aménagement du territoire* ».

**MOTION**

Il est proposé que l'alinéa 14(1)b), énoncé au paragraphe 73(2) du projet de loi, soit amendé par substitution, à « de l'article 28, 42, 53 ou 55 », de « du paragraphe 28(3), 42(3), 53(3) ou 55(5) ».

Le Comité a également examiné le projet de loi n° 40 – *Loi sur la violence familiale et la protection, la prévention et l'indemnisation en matière de harcèlement criminel et modifications corrélatives/The Domestic Violence and Stalking Prevention, Protection and Compensation and Consequential Amendments Act* – et a convenu d'en faire rapport avec l'amendement suivant :

**MOTION**

Il est proposé que le paragraphe 23(1) du projet de loi soit amendé par adjonction, après « harceleur », de « ainsi que tout renseignement nécessaire à l'identification de ce dernier ».

Le Comité a également examiné le projet de loi n° 43 – *Loi sur les droits des victimes et modifications corrélatives/The Victims' Rights and Consequential Amendments Act* – et a convenu d'en faire rapport avec l'amendement suivant :

**MOTION**

Il est proposé que le paragraphe 17(1) de la version française soit remplacé par ce qui suit :

**Maintien**

**17(1)** La Caisse d'assistance aux victimes est maintenue sous le nom de « Fonds d'aide aux victimes ».

Le Comité a également examiné le projet de loi n° 55 – *Loi sur les technologues agréés des sciences appliquées/The Certified Applied Science Technologists Act* – et a convenu d'en faire rapport avec l'amendement suivant :

### **MOTION**

Il est proposé que l'article 21 de la version française soit amendé :

- a) dans l'alinéa a), par substitution, à « technicien agréé, technologue agréé, », de « technicien agréé en ingénierie, technologue agréé en ingénierie, »;
- b) dans l'alinéa b), par substitution, à « des techniciens agréés, des technologues agréés, », de « des techniciens agréés en ingénierie, des technologues agréés en ingénierie, ».

Le Comité recommande que soient remboursés les droits payés à l'égard des projets de loi d'intérêt privé qui suivent, moins les frais d'impression :

- (N° 300) – *Loi modifiant la Loi constituant la Fondation de l'Université de Brandon/The Brandon University Foundation Incorporation Amendment Act*
- (N° 301) – *Loi modifiant la Loi constituant la Fondation de l'Hôpital général de Dauphin/An Act to Amend an Act to Incorporate the Dauphin General Hospital Foundation*
- (N° 302) – *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le « St. Paul's College »/The St. Paul's College Incorporation Amendment Act*
- (N° 303) – *Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The Brandon Area Foundation »/The Brandon Area Foundation Incorporation Amendment Act*

Sur la motion de M. PENNER, le rapport du Comité est reçu.

---

Le mardi 23 juin 1998

---

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, MM. LAMOUREUX, HELWER, STRUTHERS et FAURSCHOU, ainsi que M<sup>me</sup> WOWCHUK font des déclarations de députés.

---

Sur la motion de M. HICKES, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des modifications législatives soit modifiée comme suit :

Le mardi 23 juin 1998, à 18 heures :  
M<sup>me</sup> BARRETT remplace M<sup>me</sup> FRIESEN;  
M. JENNISSON remplace M. REID.

Le mercredi 24 juin 1998, à 15 heures :  
M. MALOWAY remplace M<sup>me</sup> BARRETT;  
M<sup>me</sup> WOWCHUK remplace M. STRUTHERS.

---

Sur la motion de M. HELWER, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des modifications législatives soit modifiée comme suit :

Le lundi 22 juin 1998, à 19 h 30 :  
M. DYCK remplace M<sup>me</sup> la *ministre* McINTOSH.

Le mardi 23 juin 1998, à 18 heures :  
M. McALPINE remplace M. le *ministre* PRAZNIK;  
M<sup>me</sup> DRIEDGER remplace M. DYCK.

---

Avec le consentement de l'Assemblée, il est convenu, pour aujourd'hui le 23 juin 1998, de ne pas procéder aux affaires émanant des députés.

---

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

---

La séance est levée à 18 h 2, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise DACQUAY